

Côte d'Or – La Chambre d'agriculture se positionne

Par Christophe NOISETTE

Publié le 20/06/2003, modifié le 08/07/2024

Juin 2003

Les membres de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or ont pris le 20 juin 2003, la décision suivante (vote à l'unanimité) :

Considérant :

les risques environnementaux et l'impossibilité de coexistence de filières OGM et non OGM liées aux contaminations plus particulièrement l'agriculture biologique dont la réglementation impose une tolérance « 0 » (emploi et traces) qui serait condamnée à disparaître par le développement de cultures OGM l'importation massive de produits sans contrôle sur la présence d'OGM que l'émergence de filières valorisées non OGM est une réelle opportunité de marché pour le département de Côte d'Or et l'ensemble de l'agriculture européenne que l'approvisionnement en semences est un secteur clé dont on ne peut déposséder les paysans ; le gel de cet hiver nous rappelle cruellement le coût que représente déjà ce poste l'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or sur la mise en place de production en filières non OGM l'inquiétude sur les produits OGM par les consommateurs ou l'opinion publique

Se positionnent pour des essais maîtrisés, confinés et indépendants de cultures OGM qui permettent de tester ces produits sur l'alimentation animale et humaine

Se prononcent contre la levée du moratoire.

Adresse de cet article : <https://infogm.org/cote-dor-la-chambre-dagriculture-se-positionne/>